



Nom et prénom de l'enfant : .....

Ecole demandée : .....

Classe demandée : .....

# DEMANDE DE DEROGATION HORS COMMUNE

(Commune de résidence vers Dreux)

## Année scolaire 2023-2024

**TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE**

### Pièces à fournir pour toute inscription :

*\* Tout document officiel devra être traduit en français par une personne assermentée.*

- Livret de famille ou extrait d'acte de naissance de moins de 3 mois
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture : eau, électricité, gaz, quittance de loyer ou taxe foncière **!Δ ! pas de facture téléphone portable ou fixe**)
- Carnet de santé : vaccins à jour ou certificat de vaccinations
- Pour les parents séparés : une décision judiciaire statuant sur la résidence de l'enfant et l'autorité parentale (le cas échéant) et / ou une Autorisation de scolarisation

### Suivant le motif :

- Attestation de mode de garde de l'enfant
- Attestation d'employeur (Mr – Mme) récente **mentionnant les horaires**
- Autres : .....

### 1/ L'enfant

Nom et Prénoms : .....

Date et lieu de Naissance : .....

Ecole précédente : ..... Classe précédente : .....

Ecole souhaitée : ..... Classe demandée : .....

L'enfant fréquentera-t-il la :  Restauration scolaire  Garderie scolaire

### 2/ Le représentant légal n° 1

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... Lien avec l'enfant : .....

Situation familiale :  Marié(e)  Divorcé(e)  Séparé(e)

Célibataire  Vie maritalement  Pacsé(e)  Veuf (ve)

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Adresse mail : .....

Téléphone : .....

Profession : .....

Nom et adresse de l'employeur : .....

Téléphone : ..... Horaires : .....

### 3/ Le représentant légal n° 2

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... Lien avec l'enfant : .....

Situation familiale :  Marié(e)  Divorcé(e)  Séparé(e)

Célibataire  Vie maritalement  Pacsé(e)  Veuf (ve)

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Adresse mail : .....

Téléphone : .....

Profession : .....

Nom et adresse de l'employeur : .....

Téléphone : ..... Horaires : .....

#### 4/ La composition familiale

Nombre d'enfants à charge : .....

Nom	Prénom	Date de naissance	Ecole et classe fréquentées en 2022/2023

#### 5/ Le motif de la demande

- Frère ou sœur dans la même école
- Continuité scolaire
- Mode de garde de l'enfant : joindre une attestation de mode de garde **et** des attestations employeurs mentionnant les horaires

***A justifier obligatoirement :***

.....

.....

.....

.....

.....

**ATTENTION** : La commune de Dreux applique, depuis la rentrée scolaire 2018/2019, un tarif unique pour les activités péri et extra-scolaires aux enfants non drouais.

**IMPORTANT** : Toute dérogation scolaire est systématiquement délivrée **sous réserve de place dans l'école demandée** et **uniquement** sur avis de la Direction Enfance Education et Famille et non de l'école.  
La décision sera adressée par voie postale courant juin 2023. Aucune réponse ne sera donnée par téléphone.

#### **LE RENOUELEMENT DE LA PRESENTE DEROGATION :**

La dérogation est accordée pour la durée du cycle maternel ou élémentaire.

Ainsi, si la décision est prise pour l'enseignement pré élémentaire (maternel), elle n'est pas reconduite automatiquement pour l'enseignement élémentaire.

CADRE RESERVE A LA COMMUNE DE RESIDENCE

a) Dispose-t-elle de la capacité d'accueil ?

- En maternelle  Oui  Non
- En élémentaire  Oui  Non

b) Assure-t-elle ?

- La restauration scolaire des enfants  Oui  Non
- La garde des enfants hors temps scolaire  Oui  Non

**AVIS DE LA COMMUNE DE RESIDENCE :**

AVIS FAVORABLE : Entraîne la participation financière de la commune de 500€ pour un enfant en élémentaire et de 750€ pour un enfant en maternelle

AVIS DEFAVORABLE : L'inscription scolaire dans votre commune devra s'effectuer d'office

Commentaire :

.....  
.....

Date :

Cachet de la Mairie

Signature

CADRE RESERVE A LA COMMUNE DE DREUX

Reçu le \_\_\_\_\_ par \_\_\_\_\_

Commentaires :

.....  
.....  
.....

AVIS FAVORABLE

AVIS DEFAVORABLE

**Date :**

**L'Adjoint au Maire  
à la Petite Enfance, Education,  
Jeunesse et Politique des Loisirs**

**Sébastien LEROUX**